

Montreuil, le 24 octobre 2018

Edith Bouratchik,
Secrétaire générale du SNFOLC

À Monsieur Jean-Michel Blanquer,
Ministre de l'Éducation nationale

Objet :
réunions sur les nouveaux programmes du lycée

Monsieur le Ministre,

Le SNFOLC, avec sa fédération, la FNEC FP-FO, a l'honneur de vous informer que nous ne participerons pas aux réunions de co-construction des programmes organisées du 5 au 15 novembre.

Cette réécriture des programmes, pour toutes les disciplines, options et enseignements de spécialité, s'inscrit dans la réforme du baccalauréat rejetée par le Conseil Supérieur de l'Éducation le 21 mars 2018 par 40 voix contre (FO, CGT, FSU, Solidaires, CFE-CGC, CFDT), 19 pour (UNSA, SNALC), 11 abstentions (FCPE). Elle s'inscrit également dans celle du lycée qui avait également été repoussée par le CSE du 12 avril 2018 (contre 53, pour 10, abstention 7).

Malgré cette large opposition, la réforme a été imposée aux personnels par le gouvernement. Il est vrai qu'elle répond, non pas à des motivations pédagogiques, mais à des raisons budgétaires. M. Emmanuel Macron affirmait que l'« on a besoin de [...] simplifier l'organisation du baccalauréat, autour de quelques épreuves pour en réduire le coût » « plusieurs centaines de millions d'euros peuvent être économisés » (*La Voix du Nord*, 12 janvier 2017). Dans son discours de politique générale devant l'Assemblée Nationale le 4 juillet 2017, le Premier ministre a rappelé les objectifs de sa politique éducative. « Nous dépendons bien plus que les autres pays pour le lycée, notamment parce que notre système est rigide et conçu autour du baccalauréat ». Le ministre de l'Éducation nationale assume cette priorité quand vous déclarez : « Si le bac est allégé, évidemment il coûtera moins cher. C'est faire d'une pierre deux coups, c'est-à-dire simplifier la vie des uns et ne pas peser sur le contribuable inutilement » (*Les Echos*, 24 janvier 2018).

Tout est dit !

Vous le savez, Force Ouvrière participe toujours aux instances. Nous sommes présents à toutes les négociations. Mais ce que vous proposez avec la réforme des programmes du lycée est l'aboutissement d'un monologue qui ne reconnaît pas la place des organisations syndicales et les revendications qu'elles portent. Car, comme vous le dites vous-même, le 3 octobre, lors de votre audition au Sénat « transformer le baccalauréat a un impact sur le lycée – général, technologique, professionnel –, mais aussi sur l'ensemble du système scolaire, dès la petite section de maternelle. » « C'est une transformation sociétale très importante qui se joue là ».

Les mandats et les revendications de FO n'ont pas changé. Ce sont ceux de l'abrogation de la réforme du lycée, du rétablissement du baccalauréat comme premier grade universitaire et de l'abrogation de la loi ORE.

Sous prétexte de rationaliser les parcours, la réforme organise la diminution de l'enseignement disciplinaire, la concurrence entre les disciplines, les professeurs, les établissements scolaires. Elle accentue l'autonomie des établissements. C'est une transformation fondamentale de notre modèle social républicain.

Les conséquences des choix opérés sont à l'aune des bouleversements décidés : augmentation du temps de travail des professeurs, destruction de leur emploi du temps, formation-formatage comme dans le cadre de la réforme du collège pour apprendre à enseigner des non disciplines ; mise en place d'une orientation précoce, tri social.

Les contre-réformes engagées ou confirmées donnent toutes un sens aux propos de la Cour des Comptes pour laquelle il s'agit de « réduire le coût du lycée » par « la réduction du volume d'instruction », « le resserrement du champ des options dans la voie générale et des spécialités dans la voie professionnelle » (*La Situation et les perspectives des finances publiques*, juin 2017, p. 176-177). Le lycée n'est plus envisagé comme un lieu d'instruction préluant au choix des études universitaires et supérieures, mais comme le lieu du « socle commun » dans la continuité de la loi Peillon.

L'instruction n'est manifestement plus une priorité, ni une mission fondamentale comme l'a fixé le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat ». Preuve en est l'ampleur des suppressions de postes dans tous les services de l'Education nationale et de la Jeunesse en lien avec les contre-réformes. C'est ce que prévoient « Nos 22 propositions pour changer de modèle, Service public, se réinventer pour mieux servir » (CAP 2022) ou comment « Améliorer le service public tout en faisant des économies substantielles » (page 15).

Les programmes, les réformes, les suppressions de postes, la future loi qui autorise le gouvernement à légiférer par ordonnance dans l'Education nationale sont des mesures d'austérité qui précarisent l'emploi statutaire dans la Fonction publique d'Etat, fragilise le statut général et les statuts particuliers qui protègent les personnels.

Le manifeste des instituteurs syndicalistes indiquait en 1905, « Notre enseignement n'est pas un enseignement d'autorité. Ce n'est pas au nom du gouvernement, même républicain, ni même au nom du Peuple français que l'instituteur confère son enseignement : c'est au nom de la vérité. Les rapports mathématiques, les règles de grammaire, non plus que les faits d'ordre scientifique, historique, moral, qui le constituent, ne sauraient dès lors être soumis aux fluctuations d'une majorité. »

Cette déclaration, est toujours, pour FO, d'actualité. L'Ecole publique, ses personnels, ses élèves, ses étudiants sont en grand danger du fait de l'accumulation des contre-réformes.

En conséquence, Force Ouvrière ne participera pas aux réunions de « co-construction » des programmes d'une réforme rejetée et vous demande audience sur les revendications des personnels.

Je vous prie, Monsieur le ministre, de croire en ma parfaite considération.

Edith Bouratchik,
Secrétaire générale